

# ALTERNANCE & APPRENTISSAGE



## CAP

## PEINTURE EN CARROSSERIE

### → PROGRAMME DE FORMATION

- Réalisation d'intervention
- Pratique professionnelle
- Vie sociale et professionnelle – S.S.T.

### → MODALITÉS

#### Organisation et durée

- une semaine en centre de formation,
- deux semaines en entreprise.

Le CAP Peinture en Carrosserie se prépare en un an.

#### Conditions générales d'admission

- Être âgé de 16 à 25 ans,
- Être titulaire d'un CAP Réparation des Carrosseries,
- Admission après étude du dossier de candidature, tests de connaissances et entretien de motivation,
- Signature d'un contrat d'apprentissage.

#### Conditions générales d'exercice de la profession

*Le Peintre en Carrosserie travaille généralement seul, dans un atelier, garage ou concession. Il doit être capable de reconnaître la nature des supports de carrosserie, de préparer les surfaces, de préparer les couleurs, d'apprécier les écarts de couleurs, d'appliquer les produits, de procéder à des retouches, de communiquer avec son entourage professionnel en maîtrisant le langage professionnel, d'exploiter les documentations techniques.*

### LE MÉTIER

L'activité de Peintre en Carrosserie consiste, en utilisant les moyens techniques et les produits mis à disposition, à procéder au revêtement de surfaces de natures diverses pour les protéger et leur conférer les qualités d'aspect requises. Cette activité peut s'exercer soit sur des éléments, soit sur des ensembles neufs, anciens ou réparés de carrosserie.

Ses activités peuvent être réalisées :

- dans les ateliers des constructeurs automobiles,
- dans les ateliers des parcs des grandes marques,
- chez les fabricants de peintures, pigments et vernis.

## → LA FORMATION PAR ALTERNANCE

Cette voie de formation s'adresse aux entreprises et aux jeunes de 16 à 25 ans. Elle permet d'acquérir à la fois une formation et une expérience professionnelle grâce à :

- une formation générale et professionnelle dans un centre de formation,
- un travail dans l'entreprise pour la mise en pratique.

### Organisation générale :

- une semaine en centre de formation et une ou deux semaines en entreprise (selon le programme),
- ou deux jours en centre de formation et trois jours en entreprise.

## → LE CONTRAT D'ALTERNANCE

C'est un **contrat de travail** de type particulier. Il est à **durée déterminée** et il prévoit la formation pendant le temps de travail. Le jeune alterne ainsi période de formation et période en entreprise.

- Le jeune a le statut de **salarié de l'entreprise**.
- Le salaire est basé sur un pourcentage du SMIC. Il est fixé en fonction de l'âge et de l'ancienneté dans le contrat.
- À la fin du contrat, l'entreprise et le jeune gardent une totale liberté en ce qui concerne une embauche ou une poursuite vers une autre formation en alternance.

## → LES AVANTAGES DE L'ALTERNANCE

### Pour l'entreprise :

- Préparer un jeune adapté aux besoins de l'entreprise.
- Bénéficier d'un coût réduit par des conditions financières intéressantes.
- Utiliser des possibilités de déductibilités fiscales.
- Préparer l'embauche d'un futur salarié directement opérationnel.

### Pour le jeune :

- Acquérir un diplôme tout en travaillant.
- Poursuivre éventuellement vers d'autres diplômes ou titres professionnels.
- Acquérir une qualification professionnelle grâce à l'atout d'une expérience en entreprise.
- Profiter d'un "plus" pour l'insertion professionnelle.

+ de 1 500 formés  
chaque année  
26 diplômes  
et titres  
+ de 80 % de taux  
de réussite  
90% d'insertion  
professionnelle

## La CCI de l'Oise s'investit pour les jeunes :

La CCI de l'Oise représente **19 241 chefs d'entreprises** du département de l'Oise, soit :

- **7 390 commerces**
- **3 804 industries**
- **8 047 prestataires de services**

Elle a son siège à Beauvais et des antennes à Compiègne et Nogent-sur-Oise.

Elle remplit quatre missions :

- former des cadres, techniciens, et salariés en formation initiale et en formation continue en répondant aux besoins des entreprises
- informer et conseiller les entreprises
- participer à l'aménagement et à l'équipement économique de l'Oise, grâce à des infrastructures spécifiques qu'elle crée et gère
- représenter et défendre l'ensemble des entreprises du département auprès des pouvoirs publics.

## UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE

### CFA de la CCI de l'Oise

68, rue Charles Somasco - Parc d'Activités Sud - 60180 NOGENT-SUR-OISE  
Tél : 03 44 55 99 00 - Fax : 03 44 55 99 09 - cfa@cci-oise.fr - www.oise.cci.fr

